

# REPUBLIQUE FRANCAISE

## MAIRIE DE BOIS JÉROME ST OUEN

### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **19 Février 2019**

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 07 Février 2019 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des délibérations sous la présidence de **Monsieur Jean-François WIELGUS, Maire.**

Etaient présents : M. BOGAERT Dominique (1er adjoint), M. IBERT André (2ème adjoint), Mesdames LIZESKI Nadège, JORRE Béatrice, ROZANSKI Virginie, TABOUREL Juliette, CHRISTIAENS Catherine, GIRARD Alexandra, Messieurs CHOPINET Jean-Noël, GUYADER Alain

Absent(e)s excusé(e)s : Madame PERRIER Layla et Monsieur DAÛY Serge qui donne procuration à Madame Catherine CHRISTIAENS.

Absents non excusés : Mr DALIGAULT Cyril, Monsieur DROUET Daniel

Secrétaire de séance : Dominique BOGAERT

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté. Monsieur Jean-François WIELGUS Maire, ouvre la séance et expose ce qui suit :

#### **DELIBERATION POUR GARDERIE PERISCOLAIRE (MENTION AGE DES ENFANTS ET CAPACITE D'ACCUEIL)**

Monsieur le maire indique qu'il convient de définir par délibération la capacité d'accueil de la garderie scolaire par tranches d'âge des enfants qui peuvent y être accueillis.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des votants, définit les critères suivants pour la garderie périscolaire :

Capacité d'accueil totale : 25 enfants

dont

Enfants de 2 ans et demi à 6 ans : 12 enfants

Enfants de plus de 6 ans à 12 ans : places restantes

#### **DELIBERATION POUR AUTORISER RECOURS A UN CDD EN ATTENTE DE RECRUTEMENT**

Une procédure de recrutement est en cours pour le remplacement de l'adjoint technique des services extérieurs parti à la retraite.

Dans l'attente de ce recrutement et d'une façon générale dans cette situation de poste en attente d'être pourvu, Monsieur le maire propose au Conseil municipal de délibérer pour l'autoriser à faire appel à du personnel contractuel dans l'attente d'un recrutement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des votants décide d'autoriser le Maire à recruter du personnel contractuel lorsqu'un poste vacant fait l'objet d'une procédure de recrutement qui n'a pas encore abouti.

## **DELIBERATION POUR DEFINIR LE MONTANT DU LOYER DE LA BOULANGERIE ET DU LOGEMENT**

Monsieur le Maire demande de bien vouloir confirmer le montant des loyers attribués au couple Mr VALLIN Christophe et Mme SINGERY Barbara désirant s'installer comme boulangers dans notre commune. Lors d'une précédente concertation en séance du 18 Septembre 2018, le conseil s'était prononcé pour un montant mensuel de :

\***400 €** pour le local professionnel (charges non comprises)

\***500€** pour le logement (charges non comprises)

Le conseil s'était également prononcé pour la gratuité du local professionnel boulangerie pendant une période de 6 mois afin de faciliter l'installation de ladite boulangerie « Aux saveurs de Bois ».

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour le montant des loyers logement et local professionnel ainsi que pour la durée de gratuité de 6 mois du local professionnel

## **DELIBERATION POUR APPROBATION DES STATUTS MODIFIES DE SNA**

Monsieur le maire présente au conseil la modification statutaire de Seine Normandie Agglomération

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L5211-17

**Vu** l'arrêté préfectoral n° DELE/BCLI2018-44 du 11 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération ;

**Vu** la délibération n° CC/18-192 du conseil communautaire de Seine Normandie Agglomération en date du 20 Décembre 2018, portant modification statutaire, notifiée aux communes par courrier du 14 Janvier 2019 ;

Vu le rapport de présentation du Maire ;

Après en avoir délibéré, le conseil décide :

**Article 1** : D'approuver les statuts modifiés de Seine Normandie Agglomération, tels qu'annexés à la présente délibération.

**Article 2** : En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de son affichage

**Article 3** : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet, à Monsieur le Trésorier et à Monsieur le Président de Seine Normandie Agglomération.

**Article 4** : le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération

Le conseil approuve à l'unanimité des présents

## **DELIBERATION POUR DEMANDE DETR POUR LE RESTAURANT ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Le conseil accepte à l'unanimité la demande de subvention DETR proposée par Monsieur le Maire pour l'extension du restaurant et valide le plan de financement suivant :

TRAVAUX ..... 126.203 € H.T.  
FRAIS D'ARCHITECTE ..... 12.620 € H.T.

**COUT TOTAL** ..... **138.823 € H.T.**

DETR 50 % .....69.411 €  
FONDS PROPRES ..... 19.412 €  
EMPRUNT ..... 50.000 €

## **DELIBERATION POUR AUTORISATION SPECIALE DE DEPENSE D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.1612-1,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée d'autoriser l'ordonnateur à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant l'adoption du budget primitif et jusqu'au 31 mars, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette),

Considérant la nécessité d'engager la présente d'investissement avant le vote du budget primitif,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix,

### **DECIDE :**

D'autoriser le maire à engager, liquider et mandater la dépense urgente d'investissement suivante avant l'adoption du budget primitif de l'exercice 2019 dans la limite de 81.024 € correspondant à 25 % des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget de l'exercice précédent, déduction faite du montant du remboursement du capital des emprunts (compte 16) et de prévoir les recettes nécessaires :

Article 2183, dépenses de bureau et informatiques, pour un montant de 200 €.

Recettes prévisibles : 021 auto financement.

D'inscrire ces crédits au budget lors du vote du budget primitif de l'exercice 2019.

## **DELIBERATION POUR VALIDATION DEVIS REPARATION DES VOIERIES**

Monsieur le maire propose au conseil les devis de l'entreprise DTP2i située à Marines (95640) concernant la remise en état de voirie à l'enrobé projeté, soit :

- Devis 1902030 du 13 Février 2019 pour une intervention fixée à une journée de travail .....5.244 € 00 TTC
- Devis 1902031 du 13 Février 2019 pour une intervention fixée à deux journées de travail ..... 10.488 € 00 TTC

Le conseil opte à l'unanimité des présents pour le second devis de 10.488 €00 TTC

**DELIBERATION POUR RENOUVELLEMENT DE DEUX BAUX RURAUX POUR 9 ANS. Mme PERRET Christelle et Mme CHRISTIAENS Catherine AVEC TRANSFERT DE BAIL A Mr CHRISTIAENS Thomas**

Monsieur le Maire informe que certains baux ruraux arrivent à expiration et qu'il convient de décider si il est importun de les renouveler.

A l'unanimité des voix, le conseil municipal décide de renouveler et/ou modifier les baux ruraux suivants :

- Renouvellement pour une durée de 9 ans à compter de ce jour du bail de Madame Christelle PERRET.
- Changement de bénéficiaire du bail de Madame Catherine CHRISTIAENS au bénéfice de Monsieur Thomas CHRISTIAENS et accord pour un bail de 9 ans à compter de ce jour.

**DELIBERATION POUR VALIDATION DES DEVIS DE REFECTION DE LA COUVERTURE DU CLOCHER DE L'ÉGLISE ET REMISE EN ETAT DU DISPOSITIF DE SOUTIEN DES CLOCHES**

Monsieur BOGAERT Dominique, 1<sup>er</sup> adjoint présente au conseil les devis ayant fait l'objet d'une demande de subvention après du conseil départemental sur le thème « Mon village, Mon amour » pour la conservation du patrimoine :

\*Devis horloges HUCHEZ à Ferrières (60) n° 15563 du 31 Août 2017 ..... 6.937 € 29 H.T.

\*Devis Ets DAGNICOURT Jean à GASNY (27) n° 6094 du 22 Septembre 2017.. 5.890 € 40 H.T.

Ces devis concernent la réfection de la couverture du clocher de l'église et la remise en état du dispositif de soutien des cloches. La subvention accordée par le conseil départemental s'élève à 25 %, soit une aide de 3.207 €.

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour la réalisation des travaux de conservation du patrimoine

**DELIBERATION POUR AUTORISER LE MAIRE A SIGNER UNE CONVENTION CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE) AVEC SNA**

Monsieur le maire présente la convention et le principe des CEE et contexte territorial :

« Les CEE ont pour but d'inciter les fournisseurs d'énergie à promouvoir les économies auprès de leurs clients. Ces fournisseurs ont l'obligation de réaliser des économies d'énergie et plusieurs moyens sont à leur disposition : faire des économies sur leurs propres installations, inciter leurs clients par de la sensibilisation ou des aides financières, ou encore en achetant des certificats d'énergie revendus sur le marché.

Toute personne physique ou morale (association, collectivité, entreprise ...) qui réalisera des économies d'énergie se verra délivrer un certain nombre de certificats en fonction des kWh économisés et pourra les revendre à ces fournisseurs.

Seine Normandie Agglomération est devenue, en Mars 2017, Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV). Cette reconnaissance a permis d'apporter un financement direct de l'Etat pour plusieurs actions du territoire en matière de développement durable.

La signature de la convention TEPCV permet également à SNA et à ses communes de bénéficier de CEE bonifiés. Le territoire peut ainsi valoriser, sur 2017 et 2018, 1.3 million d'euros hors taxes de travaux relatifs à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics. Ce 1.3 million d'euros représente 400 GWh maximum d'économie d'énergie, soit 3.25 € par kWh. »

Le conseil accepte à l'unanimité la signature de la convention par le maire.

## PROCES VERBAL DU SIEGE POUR PORTER A CONNAISSANCE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le maire indique que le procès verbal du SIEGE du 1<sup>er</sup> Décembre 2018 a été envoyé par mail à l'ensemble du conseil municipal en date du 10 Janvier 2019 afin de le porter à connaissance puis procéder à son affichage en mairie.

### QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur BOGAERT Dominique propose une réunion avec les membres du conseil le mardi 26 Février 2019 à 19 H afin de travailler sur le projet colombarium prévu au cimetière de Bois-Jérôme-St-Ouen
- L'ouverture de la boulangerie prévue au mois d'Avril 2019 voit son ouverture repoussée au mois de Mai 2019 suite au report de la Commission de la Chambre de commerce
- Cette année, aucune prétendante à la cérémonie de la rosière n'a proposée sa candidature pour participer à cette manifestation
- L'installation de l'antenne ORANGE ne pourra pas être implantée à Bois-Jérôme comme prévu Chemin de la Remise, un refus nous a été notifié par le service instructeur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 Heures

Fait à Bois Jérôme Saint Ouen, le 19 Février 2019

Le Maire

1<sup>er</sup> Adjoint

2<sup>ème</sup> Adjoint

Les Conseillers